

INSTITUTION : La Vendée compte désormais 19 communautés de communes

Dans le cadre de la loi NOTRe, les intercommunalités ont désormais pour obligation de compter au minimum 15.000 habitants -sauf cas particulier. Ainsi, les communautés de communes du [DEPARTEMENT DE VENDEE](#) / **T** : 02.51.46.16.97 se voient totalement réorganisées : elles passent d'un nombre de 29 à 19, suite à une série de fusions. La [PREFECTURE DE LA VENDEE](#) / **T** : 02.51.36.70.85 a validé ce nouveau schéma.
www.vendee.fr